



GRANDES INAUGURATIONS D'AUTOMNE

Le 30 septembre 2015, quatre grands projets communaux, réalisés avec le soutien financier de la région, du département et de la Communauté d'agglomération ont été inaugurés.

Messieurs le Sous Préfet, le Président du Conseil régional, le Président du Conseil départemental des Yvelines, le Président de Seine & Vexin Agglomération, le Président du Parc naturel du Vexin français, le directeur de l'Agence de l'eau étaient invités à inaugurer la restauration de l'Orangerie, le nouveau préau de l'école élémentaire, l'aménagement des berges de Seine et le Parc du ru Gallet. Une matinée estivale et pétillante avec un départ de Marcelle-Cuche vers l'Orangerie pour contempler le local ados rénové, la terrasse de la Martinière et le bâtiment libéré de la chape béton qui servait de préau. On se tourne alors vers la cour de l'école et son

nouveau préau de 240 m². Puis direction les berges de Seine où la SMSO (avec le soutien financier de la région, du département, de la Communauté d'agglomération et de l'Agence de l'eau), a réalisé un aménagement environnemental minéral et végétal afin de consolider les berges érodées par le trafic fluvial et les montées d'eau du fleuve. L'aménagement environnemental se poursuit par le Parc du ru Gallet qui est l'aboutisse-



Inauguration des berges de Seine, de gauche à droite : Daniel Level, Pierre Bedier, Frédéric Viseur, Julien Crespo, Arnaud Richard, Yann Scotte, François Garay, Cécile Zammit-Popescu.



Inauguration du ru gallet, de gauche à droite : Frédéric Viseur, Arnaud Richard, Pierre Bedier, Julien Crespo.

ment de deux années de travail, en lien avec le PNR (Parc Naturel Régional du Vexin Français) et le bureau d'études CDC Biodiversité sans oublier les partenaires incontournables que sont l'Agence des Espaces Verts et le Département.

Ce parc s'inscrit dans les grands principes de la Charte Paysagère de notre commune visant à la préservation et à la valorisation de nos espaces communaux.

Retour à l'espace Marcelle-Cuche pour les discours de remerciements.

Le travail fait par l'équipe municipale a été souligné par les différents intervenants et de conclure que si nous n'avons pas d'argent, nous avons de la ressource pour aller en chercher.

On notera que cette journée s'adressait à la jeune génération où culture et environnement seront les atouts de notre futur.



De gauche à droite : François Garay, *Président de Seine & Vexin Agglomération*; Daniel Level, *Président du SMSO*; Yann Scotte, *Conseiller Départemental*; Cécile Zammit-Popescu, *Conseillère Départementale*; Pierre Bedier, *Président du Conseil Départemental des Yvelines*; Frédéric Viseur, *Sous Préfet de Mantes-la-Jolie*; Julien Crespo, *Maire de Vaux-sur-Seine*; Arnaud Richard, *Député des Yvelines*; Ghislaine Senée, *Conseillère Régionale d'Île-de-France*; Marc Giroud, *Président du Parc Naturel du Vexin français*; Marie-Hélène Lopez-Jollivet, *Conseillère Régionale d'Île-de-France*.

PROTÉGER LES ESPACES NATURELS

L'Agence des espaces verts créée en Île-de-France en 1976 met en œuvre la politique environnementale de la Région Ile-de-France.

Cet établissement public n'a qu'un seul mot d'ordre : protéger les espaces naturels menacés par l'urbanisation.

La dotation du Conseil régional permet d'acquérir et d'aménager le territoire francilien (forêts, sites écologiques, espaces agricoles) dans l'objectif d'ouvrir les sites naturels au public, de maintenir les espaces agricoles et de préserver la biodiversité.

L'Agence des espaces verts attribue aux collectivités territoriales des subventions pour maintenir ou créer des espaces naturels (parcs, bois, espaces verts, jardins familiaux etc...) et pour les aménager. Notre commune bénéficie depuis plusieurs années des subventions de l'AEV pour l'achat de terrains situés en espace naturel sensible.

Certains restent en l'état, leur situation géographique ne permettant pas leur exploitation à ce jour (massif de l'Hauttil). Ainsi, les terrains acquis par la Commune qui appartenaient à l'ex SAMC (société d'exploitation du gypse) ont été financés à hauteur de 30% par l'AEV et 50% par le Conseil général des Yvelines. D'autres sont valorisés et ouverts au public : le Parc du Ru Gallet est un exemple type de réalisation subventionnée. Mais aussi les jardins familiaux sentent des Hauts-Prés. D'autres acquisitions de terrains en espace naturel sensible ont été financées aussi en partie par l'AEV et sont en attente de valorisation.

Jean-Claude Bréard,
Maire adjoint
à l'Aménagement urbain
& à l'Environnement



"Covoit'ici : le premier service public de covoiturage local expérimenté à Vaux-sur-Seine.

Dans quelques semaines, place de la Gare, sera mise en service l'une des premières stations de covoiturage du Vexin. Grâce à cette station, il sera possible de se déplacer simplement, en covoiturage, par exemple vers Meulan, les Mureaux ou Cergy.

Covoit'ici permet de rendre simple et accessible à tous le covoiturage pour les déplacements du quotidien. Une station de covoiturage est composée d'une borne et de deux panneaux lumineux connectés.

Comment cela fonctionne ? Pas besoin de smartphone, pas besoin d'anticiper : il suffit d'aller à la borne de covoiturage, de s'y inscrire (ou de s'identifier) et d'indiquer sa destination.

La borne donne une estimation du temps d'attente et le prix.

Le prix est calculé sur la base de la distance de 0,12 €/km

(soit par exemple 0,7€ pour Cergy).

Lorsque le choix est validé, l'ensemble des conducteurs passant à proximité sont informés via les panneaux lumineux implantés le long de la route : ils peuvent s'arrêter simplement s'ils souhaitent devenir covoitreur.

Un ticket de transport est imprimé par la borne, et permet de payer le conducteur. Enfin, des fonctionnalités de sûreté sont également disponibles pour garantir la sécurité de tout le monde. Ainsi, même quand il n'y a pas de bus, on peut se déplacer simplement et pour pas cher.

D'ici la fin de l'année, six stations de covoiturage seront déployées (Meulan-Hardricourt, Les Mureaux, Flins, Oinville, Vaux, Chars), et 14 autres seront déployées début 2016. Il s'agit d'une expérimentation pionnière en France. Pour plus d'information, rendez-vous bientôt sur www.covoitici.fr

PATRIMOINE GÉOLOGIQUE

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France (DRIEE)

Jusqu'au 2 mars 2016, en vue d'exécuter les opérations aux études nécessaires à l'inventaire du patrimoine géologique d'Île-de-France, les agents de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France (DRIEE) et ceux auxquels cette administration aura délégué ses droits, sont autorisés à procéder, dans la commune de Vaux-sur-Seine, à toutes les opérations qu'exigent leurs travaux et, à cet effet, à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes (à l'exception des locaux consacrés à l'habitation), à franchir les murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations.

Chacun de ces agents sera en possession d'une copie certifiée conforme ainsi que d'un ordre de mission, qui devront être présentés.

L'introduction des agents dans les propriétés closes autres que les maisons d'habitation ne pourra, cependant, avoir lieu qu'après l'accomplissement des formalités prévues par la loi du 29 décembre 1892, c'est-à-dire cinq jours après notification du présent arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété.

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines

Le S.E.Y Electricité : 200 communes, 992281 habitants.

Le S.E.Y Gaz : 54 communes, 256492 habitants.

La fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité, oblige les communes à mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie.

Afin de nous aider dans ce domaine complexe et d'obtenir un gain financier substantiel grâce à la mutualisation, le S.E.Y s'est engagé dans un groupement d'achat de gaz naturel puis d'électricité.

Les groupements d'achats ont remporté un grand succès.

Le SEY a obtenu d'excellents prix, les fournisseurs retenus sont pour :

- Le gaz : GDF-SUEZ, gain : - 16% sur le prix de la molécule.

- L'électricité : Direct-Energie, gain : - 7% sur la facture globale.

La commune de Vaux-sur-seine, soucieuse de la protection de l'environnement, a porté son choix sur l'option 100% Énergie Verte.

C'est un message d'exemplarité en matière d'énergies renouvelables.

Qu'est-ce que l'Énergie verte ?

Le terme "Énergie verte" désigne l'énergie produite uniquement à partir de sources d'énergies renouvelables telles que l'énergie hydraulique, éolienne, solaire, ou encore issue de la biomasse (bois, gaz de décharge, gaz de stations d'épuration d'eaux usées, biogaz). L'énergie peut être produite sous forme de chaleur ou d'électricité. Par extension, on peut parler d'électricité verte. L'énergie la plus verte est celle que l'on ne consomme pas.

Le S.E.Y propose également aux collectivités, un accompagnement pour maîtriser la demande en énergie et consommer moins.

José Lerma

Conseiller, délégué aux transports et à l'énergie

LA MUNICIPALITÉ

ACCUEILLERA

LES NOUVEAUX VAUXOIS

Dimanche 31 janvier à 11 h

Salle de la Martinière

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Sous le signe des générations anciennes et actuelles, des aïeux et de leurs descendants, ces journées, qui se sont déroulées les 19 et 20 septembre à la Martinière, à la veille de l'inauguration de son Orangerie restaurée, ont connu un beau succès. Ce bâtiment Art nouveau, ayant retrouvé son éclat d'antan après la suppression du préau de l'école et du mur sur la rue qui obstruait la vision de la façade d'entrée, ouvrait ses portes pour deux journées.

La commune et l'association Avril ont à cette occasion organisé, sous le thème de « *Vaux au temps d'Eugène Martin* », l'une deux concerts et l'autre une exposition. C'est en faisant visiter la Martinière à des descendants d'Eugène Martin que l'idée a germé de faire revivre ce lieu en organisant un concert donné par deux de ses arrière-arrière-petits-enfants, Irène et Gaspard Martin. Leur père, Laurent, lui-même musicien, se passionnant pour l'événement se transforma en historien et fouillant dans les archives familiales proposa d'apporter au travail de recherche d'Avril une grande fresque de l'histoire de la Martinière, ajoutant ainsi quelques pierres à l'édifice patrimonial de notre commune.

L'exposition fut installée à l'étage dans le grand atelier à la verrière, tandis que l'on réserva le rez-de-chaussée aux concerts. Un piano, loué par la commune, trouva naturellement sa place dans ce beau lieu. Le samedi après-midi fut consacré à la répétition des trois pièces du programme :
- 3^e *Sonate pour violon et piano opus 45*



en do mineur d'Edward Grieg ;
- *Six Danses roumaines* de Béla Bartok ;
- *Sonate pour violon et piano* de César Franck.

Ces trois compositeurs furent choisis pour avoir été les contemporains d'Eugène.

Vers 1872, bien avant son installation à Vaux-sur-Seine, Eugène Martin faisait donner des leçons de piano à ses filles par le compositeur César Franck. Irène au violon et Gaspard au piano ont donc joué, dans le salon de Mathilde et Eugène, deux mouvements de la célèbre sonate de César Franck.

Ces deux concerts joués le samedi et le dimanche firent salle comble.

Environ cent trente personnes, dont de nombreux membres de la famille Martin, ont pu profiter de ces moments exceptionnels : la qualité du lieu, le choix des morceaux joués et le talent et la virtuosité de ces jeunes musiciens.

Irène et Gaspard Martin sont tous deux actuellement élèves au Conservatoire national supérieur de Musique. Irène, élève au CNSM de Paris dans la classe de Alexis Galpérine, revient actuellement d'une tournée européenne au sein du Gustav-Mahler Orchestra dirigé par Herbert Bloomstedt. Gaspard intègre le

CNSM Lyon en Master de piano auprès de Florent Boffard.

Ce dimanche, tandis que l'église Saint-Pierre-ès-Liens ouvrait traditionnellement ses portes et son clocher à la visite, on pouvait regretter de ne plus pouvoir se promener dans les grands parcs privés de notre commune, celui du pavillon d'Artois fermé depuis la disparition de M. de Bekessy et celui du château de Vaux non accessible pour des raisons de travaux. Cette journée, symbole de continuité entre le passé, le présent et l'avenir, vit aussi la présence de Bruno Sari, arrière-petit-neveu de Léon Sari, bâtisseur du château du Temple et Carl Hedengren, descendant du Baron Marochetti, propriétaire du château de Vaux, deux des plus belles demeures du patrimoine vauvois.

Luc-Olivier Baschet
Conseiller, délégué au Patrimoine

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE
19 & 20 septembre 2015

«Vaux au temps des Martin»

EXPOSITION et VISITE DE LA MARTINIÈRE
87, rue du Général-de-Gaulle
de 11 h à 17 h

CONCERT chaque jour
à 17 h par
IRÈNE et GASPARD
MARTIN
(Violon, piano)
César Franck,
Béla Bartok,
Edward Grieg

AVRIL 01 30 99 91 50

LES 20 ANS D'AVRIL

C'est, lors d'une rencontre de descendants d'Eugène Martin, le propriétaire de la Martinière de 1890 à 1909, avec Luc-Olivier Baschet, conseiller municipal en

charge du patrimoine, qu'est né l'idée de faire revivre par la musique ce lieu familial, propriété de leur ancêtre.

Avril, de son côté, envisageait une exposition pour fêter les 20 ans de l'association.



Nous avons donc réuni nos projets.

La commune a pour l'occasion loué un piano et s'est chargé de l'accueil de la famille Martin qui nous faisait l'honneur de deux concerts,

d'Irène et Gaspard Martin, arrière-arrière-petits-enfants d'Eugène Martin, les samedi et dimanche à 17 h dans la salle des mariages.

Avril a organisé une exposition sur le thème « Vaux au temps d'Eugène Martin » en parallèle d'une rétrospective sur les actions menées par l'association depuis 20 ans et d'un diaporama sur l'avancée des travaux de l'orgue.

Les journées du Patrimoine se sont donc orchestrées sur l'histoire de la Martinière à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Une visite de la demeure était proposée ainsi qu'une exposition

proposant des panneaux à la découverte de l'architecture de la propriété, des commerces et institutions de l'époque, des propriétaires des grandes demeures vauvoises et des célébrités habitant Vaux dans les années 1900. Le tout a suscité un grand intérêt. Laurent Martin a réalisé un panneau retraçant l'histoire de sa famille.

Les concerts dans la salle des mariages ont eu un vif succès.

Le dimanche après-midi, comme le veut la tradition, des membres d'AVRIL vous accueilleraient à l'église pour la visite de l'édifice et de son clocher.

AVRIL

LE MEILLEUR AMI DE L'HOMME !

Rappel de règles fondamentales de vie en société.

1) Le chien est un animal qui aboie :

Vous devez faire en sorte que votre animal ne soit pas synonyme de nuisances sonores pour vos voisins.

L'article R1334-31 du Code de la Santé Publique prévoit :

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage dans un lieu public ou privé.

En cas de nuisances constatées par les services de la police nationale ou de la police municipale, vous encourez une amende de 68 € conformément à l'article R1337-7 du même code.

2) Le chien est un animal qui fait ses besoins :

Vous devez faire en sorte de laisser les voies publiques propres. La commune a mis à votre disposition 5 totems distributeurs de sacs plastiques destinés au ramassage des déjections de votre toutou.

En cas de déjections abandonnées sur la voie publique, l'article R633-6 du Code Pénal prévoit :

Une amende est prévue le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique.

En cas d'infraction constatée par les services de la police nationale ou de la police municipale, vous encourez une amende de 68 €.

3) Le chien est un animal qui peut fuguer :

Vous devez faire en sorte de l'empêcher de divaguer sur la voie publique où il risque de créer un accident.

L'Article R412-44 du Code de la Route prévoit :

Tout animal isolé ou en groupe doit avoir un conducteur. Le fait de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue en cas d'infraction constatée par les services de la police nationale ou de la police municipale, vous encourez une amende de 35 €.

HAUSSE DES VERBALISATIONS

Depuis le mois de juillet, le gouvernement a mis en place 26 nouvelles mesures pour lutter contre l'insécurité routière.

Parmi ces mesures, certaines d'entre elles vous concernent particulièrement dans vos déplacements quotidiens.

Les stationnements sur les trottoirs et passages piétons, considérés auparavant comme gênants et sanctionnés d'une amende de 35 € ont été transformés en stationnements très gênants et sanctionnés d'une amende de 135 €.

Pensez à utiliser les parkings et emplacements matérialisés mis à votre disposition par la commune !

Interdiction du port d'écouteurs, oreillettes ou casques audio en conduisant.

Cette mesure s'applique à tous les usagers de la route circulant avec un volant (poids lourds, voiture) ou un guidon (moto, scooter, cyclomoteur, vélo).

L'interdiction ne concerne pas seulement la conversation téléphonique mais également la musique et la radio, dès lors qu'elles transitent par un dispositif en contact avec les oreilles. Cette infraction est sanctionnée d'une amende de 135 € et d'un retrait de 3 points.

Stationnez-vous pour toute utilisation de votre téléphone portable (répondre ou passer un appel, lire ou envoyer un message).

Stéphane Aslot

Chef de service de la police municipale

« FAMILLES À ENERGIE POSITIVE »

le défi qui permet de faire des économies

L'association Energies Solidaires vous accompagne gratuitement dans la diminution de vos consommations pour atteindre au moins 8% d'économies d'énergie et d'eau par rapport à l'hiver précédent ! Depuis 2008, plus de 50 000 personnes ont relevé le défi et ont réduit leur facture énergétique!

Pourquoi pas vous ? Ce défi vous intéresse, n'hésitez pas et inscrivez-vous dès maintenant !

Le principe est simple : Il suffit de rejoindre une équipe ou d'en former une avec ses amis, ses voisins de quartier ou d'autres habitants. Ensemble vous vous fixez l'objectif d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations de vos maisons : chauffage, eau chaude, équipement domestique.

Pour cela, vous êtes accompagnés par un capitaine d'équipe formé par les animateurs du défi et vous disposez également d'outils pour estimer les économies réalisables chez vous. Chaque équipe fait le pari d'atteindre au moins 8% d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent. Le défi se base sur le progrès global des comportements des concurrents : peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble !

Les 10 bonnes raisons de participer au *Défi Familles à Energie Positive* :

1. L'occasion de regarder de plus près ses consommations d'énergie pour faire des économies : sur les éditions précédentes, les participants économisaient en moyenne 200€ sur leurs factures d'énergie !
2. L'occasion de passer des moments conviviaux sur un sujet qui peut paraître compliqué quand on est seul face à ses factures !
3. L'occasion de s'amuser en famille !
4. Eduquer les enfants ... sans les embêter !
5. Agir concrètement et efficacement pour l'environnement
6. Bénéficier gratuitement des conseils de spécialistes ... qui n'ont rien à vous vendre !
7. Partager des moments sympas et utiles entre voisins, collègues ... ou autres !
8. Etre invité à des moments conviviaux durant la période du défi.
9. Mesurer sa consommation d'énergie...et les économies réalisées !
10. On peut tous participer !

Comment participer au défi ?

Contactez Energies Solidaires pour s'inscrire à l'adresse :

faep@energies-solidaires.org ou au 01 39 70 23 06. Nous vous expliquerons quelles sont les informations nécessaires à l'inscription au défi. Vous pouvez aussi vous inscrire directement sur le site <http://nord.yvelines.familles-aenergie-positive.fr/>

Rejoignez-nous à la soirée de lancement !

Vendredi 27 novembre 2015 à 19 h au bâtiment Seinerger Lab, 53 avenue Paul Raoult, Les Mureaux, se tiendra officiellement le lancement du défi. Au programme : prêt de wattmètre, court-métrage, jeux, animations... et le buffet !

Michel Le Guillevic

*Conseiller, délégué à l'environnement
et aux nouvelles technologies*

Élections Régionales 2015

Dimanche 6 décembre

Dimanche 13 décembre

ESPACE MARCELLE-CUCHE DE 8 H À 20 H

CCAS & SOLIDARITÉ



**AVEC « HABITER MIEUX »
JUSQU'À 80% D'AIDES
POUR VOS TRAVAUX**

Le programme « Habiter mieux » vise à améliorer la performance énergétique des logements et poursuit trois objectifs :

- Lutter contre la précarité énergétique en réduisant les charges qui pèsent sur les ménages.
- Diminuer les émissions de CO2
- Renforcer la filière de la rénovation énergétique

Avec ce dispositif, les travaux de rénovation coûtent moins chers...

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) propose une aide pour améliorer la performance énergétique des habitations privées en partenariat avec l'Etat, la Région et le Département.

Ces aides peuvent être attribuées pour des travaux d'isolation, de changements de fenêtres ou le remplacement d'une chaudière.

N'attendez pas pour réaliser vos projets !

Conditions d'accès

- Être propriétaire occupant ou bailleur d'un logement de plus de 15 ans.
- Ne pas avoir commencé les travaux avant les accords de subventions
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment.
- Répondre aux conditions fixées par l'ANAH www.ameliorer-monlogement.fr

Contacts pour infos : ddt-habitermieux@yvelines.gouv.fr
contact@energies-solidaires.org

Vous êtes locataires, vous pouvez également réduire vos factures d'énergies et d'eau avec l'aide du SLIMEE. (Service Local d'Interventions pour la Maîtrise de l'Eau et de l'Energie).

Ce dispositif vise, après un diagnostic de la situation par un technicien, à aider les ménages en précarité à faire des économies d'énergies et d'eau. Contacter le SLIMEE au 07 88 61 99 15 ou slimee@mairie-lesmureaux.fr



**Aide à l'abonnement téléphonique
et prime de chauffage**

(indépendante des aides facultatives accordées par le ccas sur dossier)

Le CCAS et le conseil Départemental des Yvelines proposent une aide financière pour l'abonnement téléphonique et les dépenses d'énergie pour chauffage, sous condition de ressources, aux personnes de plus de 65 ans non imposables et aux personnes handicapées titulaires de la carte d'invalidité à 80%.

Documents à fournir :

- Pièce d'identité
- Livret de famille
- Avis de non-imposition 2015 sur revenus 2014
- Relevé d'identité bancaire ou postale
- Dernière facture de fourniture gaz, électricité ou fuel
- Carte d'invalidité à 80%

BANQUET D'AUTOMNE

Comme chaque année, Julien Crespo, les élus et les membres du CCAS avaient rendez-vous avec les aînés pour le traditionnel banquet d'automne. Ils étaient nombreux en ce 12 octobre pour cette journée de retrouvailles qui leur est réservée.

Du personnel technique à celui de restauration et de service, chacun s'est impliqué avec cœur pour que ce moment soit agréable et convivial.

Le repas, traditionnellement préparé par notre chef Frédéric et son équipe fut cette année encore fort apprécié.

L'après-midi s'est poursuivi dans la bonne humeur avec l'animation des « lutins de la rue d'orange » qui permet à chacun de se laisser entraîner dans des danses diverses et variées et de participer activement à l'ambiance festive de cette journée.

Encore MERCI à tous pour ce moment de partage et d'amitié.

Brigitte Chiumentti



RENCONTRES DU JEU

**Jeux tous les jeudis
de 14 h 30 à 17 h**

**CALENDRIER DES GOÛTERS
Les 2^{ème}
et dernier jeudi du mois**

**Jeudi 14 janvier 2016
Jeudi 29 janvier 2016**

**Jeudi 11 février 2016
Jeudi 25 février 2016**



Ouverture des Restos du Cœur pour la campagne 2015 - 2016. Cette année l'équipe des bénévoles du centre de Vaux vous accueillera à partir du 4 décembre 2015 le Vendredi de 10 h à Midi.

Le centre est situé au gymnase du Cossec.

Les pré-inscriptions auront lieu au gymnase du Cossec le Vendredi 27 novembre de 10 h à 12 h.

Pensez à apporter les papiers justificatifs de votre situation.

Si vous disposez de quelques heures par semaine, nous serions heureux de vous accueillir dans l'équipe de bénévoles.

Appeler Marc Braun au :
06 20 19 19 52

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie de Vaux-sur-Seine
ouverture au public

lundi : 14 h 30 - 17 h 45

mardi : 9 h - 12 h

et 14 h 30 - 17 h 45

mercredi : fermeture

jeudi : 15 h - 20 h

vendredi : 9 h - 12 h

tél : 01 30 99 91 55

ccas@vauxsurseine.fr

INSTALLATION

Madeleine Gaudin a rejoint le Conseil municipal le 23 octobre dernier en remplacement d'Eliane Préault partie vers de nouveaux horizons.



LOTO

Le samedi 3 octobre dernier s'est déroulé le loto de la Caisse des Écoles de Vaux.

C'est dans une ambiance chaleureuse que petits et grands ont eu des chiffres plein les yeux toute la soirée, et pour certains, la joie de repartir avec un ou plusieurs lots.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de la soirée et qui nous ont apporté leur aide et leur soutien.

Pas moins de 231 personnes ont participé à ce loto, permettant un bénéfice total de 2058,72 €.

Valérie

pour la Caisse des Ecoles.



MARCHÉ DE NOËL

La Caisse des écoles organise son Marché de Noël

Samedi 12 décembre
De 10 h à 17 h

à l'espace Marcelle-Cuche.

Stands de créations pour les enfants,
Buvette et Restauration.

Nouvelle équipe,
nouvelle formule repas.

De quoi passer une belle journée en compagnie de vos enfants et de mettre vos papilles gustatives en éveil.

Venez déjeuner et goûter auprès de nous.

Venez nombreux !!!



Vendredi 27 novembre à partir de 20 h à la salle de la Martinière, l'association Vaux contre le cancer organisera une soirée d'informations - débat avec la présence de Emanuela Romano, clinicienne «immuno-thérapie» de l'Institut Curie.

HANDI-CAP PRÉVENTION

Une question qui nous est souvent posée : Qui bénéficie d'un fauteuil grâce à ces bouchons collectés ?

Ce sont des personnes ou organismes désireux de bénéficier d'un don de *handi-cap-prévention* qui doivent déposer au siège de l'association, un dossier justifiant leur demande. Le conseil d'administration affectera ensuite les dons.

Un grand merci aux personnes qui nous soutiennent, Bonnex notre transporteur, C2P notre recycleur à Villefranche sur Saône, la Lyonnaise des eaux au Pecq (grâce à qui nous disposons du terrain de stockage) Image de MARC (qui nous imprime 2 fois par an les nouvelles de l'association), Siremballage (pour le transport local).

Pour informations complémentaires, nous vous invitons à consulter le site : handicap-prevention.com ou contactez Thierry Chefdeville au : 06 86 28 16 93

Nous recherchons des bénévoles. Merci à vous !

SCOUTS DE FRANCE

Réouverture du groupe scouts à Vaux-sur-Seine.

Contactez Lucile par mail meulan.sgdf@gmail.com

ASSOCIATION VAUX COMMERCES

Pour les fêtes de fin d'année, l'association *Vaux Commerces* organisera une tombola entre le 14 et le 31 décembre.

De nombreux lots et bons d'achat seront à gagner chez les commerçants participants.

Le tirage au sort se fera lors des vœux du maire le dimanche 10 janvier à 18 h.



L'association Vaux Commerces souhaite s'ouvrir à tous les acteurs économiques de la ville : entrepreneurs, professions libérales, etc...

Pour adhérer, contactez Mme Matrat au 01 34 74 96 51.

NOUVEAU TITRE MONDIAL POUR CCVX

En août dernier, le ccvx a décroché à Brest un nouveau titre de champion du monde catégorie micro croiseur.

Félicitation au barreur Jean-Baptiste Lemaire et à ses coéquipiers, Jean-Jacques Velfringer et Matthieu Loiselet (à gauche).



AINSI SOIENT-ILS

Déjà parmi nous depuis deux ans, c'est désormais en tant que Curé de Vaux-sur-Seine, que nous accueillons le Père André Ményé qui s'installe au presbytère de Meulan, ordonné prêtre



P. André Ményé



P. Gilbert Ngadang

le 11 août 1985, à Yaoundé (Cameroun) par le Pape Jean-Paul II. Au Centre St Nicaise réside désormais le Père Gilbert Ngadang (Cameroun). Il partage son temps entre l'Institut Catholique où il achève un doctorat en théologie, et l'aide aux prêtres du Doyenné de Meulan composé des paroisses de Verneuil/Verneuillet, Triel, Les Mureaux, le groupement pastoral d'Aubergenville, et celui de Meulan.

Meilleurs vœux à chacun !

DON DU SANG

Dimanche 6 décembre
de 9 h à 13 h 30 au Cosoc



Un remerciement aux 52 volontaires (dont 7 nouveaux donneurs) qui sont venus, le 11 juillet participer à la collecte.

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2015

Etaient présents : M. Julien Crespo, M. Jean-Claude Bréard, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Corinne Robin, M. Marcel Botton, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Gérard Moneyron, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Noëlle Renaut, Mme Martine Grond, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Sylvie Leclercq, M. Kamal Hadjaz, Mme Ana Monnier, Mme Aurore Lancéa, Mme Virginie Pautonnier, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff, Mme Madeleine Gaudin.

Absents : Mme Brigitte Chiumenti, M. Patrice Lesage, M. Michel Le Guillevic, Mme Marie Tournon, Mme Naziha Benchehida.

Pouvoirs :

Mme Brigitte Chiumenti a donné procuration à M. Julien Crespo
M. Patrice Lesage a donné procuration à Mme Noëlle Renaut
M. Michel Le Guillevic a donné procuration à M. Luc-Olivier Baschet
Mme Marie Tournon a donné procuration à M. Philippe Ferrand

Soit : En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

M. Crespo informe l'Assemblée que la question orale transmise par mail par le groupe VAV sera abordée en fin de séance.

ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Martine Grond a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2015

Le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

Le 27 juillet 2015, décidant de confier à l'entreprise LCSM -78570 Chanteloup les Vignes, le remplacement et la pose des fenêtres des salles associatives au 144 rue du Général de Gaulle pour un montant de 23 963, 90 € HT.

M. Crespo précise que les fenêtres seront en bois et en double vitrage, conformément aux exigences du Parc Naturel Régional du Vexin qui participe financièrement à cette dépense.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

A la suite de la démission de Madame Eliane Préault, le suivant de la liste, « Vivre à Vaux ensemble », Madame Madeleine Gaudin, ayant accepté de siéger, le Conseil Municipal procède à l'installation de la nouvelle Conseillère Municipale.

M. Crespo souhaite la bienvenue à Mme Gaudin au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

M. Zolotareff souhaite la bienvenue à Mme Gaudin au nom du groupe Vaux avec Vous.

COMMISSIONS MUNICIPALES : REFONTE

M. Crespo informe l'Assemblée que suite à la démission de Madame Eliane Préault et à l'installation de Madame Madeleine Gaudin, il est nécessaire de procéder à la refonte partielle des commissions municipales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin et constitue les commissions municipales. (consultable en mairie et sur le site internet)

CONVENTION DE VEILLE ET D'INTERVENTION AVEC LA SAFER : RENOUVELLEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de surveillance et d'intervention avec la SAFER modifiée.

CESSION DE PARCELLES COMMUNALES

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession de ces parcelles communales et autorise le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

ACQUISITION DE PARCELLES NON BÂTIES

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de ces parcelles et autorise le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

CONCOURS TECHNIQUE AVEC LA SAFER : SIGNATURE D'UNE CONVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de concours technique avec la SAFER.

BUDGET PRINCIPAL 2015 : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition de M. Marcel Botton, Maire adjoint aux finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives au budget principal 2015, à la demande de la Trésorerie de Meulan.

TARIFS ANIMATIONS COMMUNALES

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des tarifs des animations communales.

CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE : DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de construction et autorise le Maire à solliciter une aide du Département.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS : RENOUVELLEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AUX COMPTABLES DU TRÉSOR

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de conseil à Mme Pressenda au taux de 100%.

RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport sur l'évaluation des charges transférées au 1er janvier 2015.

NOUVELLE ORGANISATION INTERCOMMUNALE AU 1^{ER} JANVIER 2016

A l'unanimité, des suffrages exprimés (3 abstentions), le Conseil Municipal vote en faveur de la création au 1^{er} janvier 2016 d'une Communauté urbaine par fusion des 6 EPCI.

M. Crespo conclut en précisant que la Commune de Vaux-sur-Seine ne sera représentée que par un seul représentant quelle que soit la structure retenue.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE CE CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE SITE INTERNET : VAUXSURSEINE.FR
AFFICHÉ EN MAIRIE

DATES À RETENIR

NOVEMBRE

SAMEDI 21
CONTRECHAMPS
Projection cinéma
Espace Marcelle-Cuche 14 h

DIMANCHE 22
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADGV
Espace Marcelle-Cuche 16 h

VENDREDI 27
VAUX CONTRE LE CANCER
Débat - Informations
Salle de la Martinière 20 h

DIMANCHE 29
MARCHE DES PIEDS DE VAUX
Départ du gymnase du Cosec 7 h

DÉCEMBRE

DIMANCHE 6
ÉLECTIONS RÉGIONALES
Espace Marcelle-Cuche
8 h - 20 h
DON DU SANG
Gymnase du Cosec
de 9 h à 13 h 30



JEUDI 10
GOÛTER DE NOËL DES AÎNÉS
Espace Marcelle-Cuche 14 h

SAMEDI 12
MARCHÉ DE NOËL
DE LA CAISSE DES ÉCOLES
Espace Marcelle-Cuche 10 h - 17 h

DIMANCHE 13
ÉLECTIONS RÉGIONALES
Espace Marcelle-Cuche
8 h - 20 h

MARDI 15
SPECTACLE DE NOËL
École maternelle 9 h 45 - 10 h 45
Espace Marcelle-Cuche 20 h

JEUDI 17
SPECTACLE SOIF COMPAGNIE
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

SAMEDI 19
SPECTACLE
Espace Marcelle-Cuche

BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

Vendredi 21 Novembre à 9 h 30

Rentrée littéraire

Présentation d'ouvrages sélectionnés parmi les sorties de la rentrée littéraire 2015.



Vendredi 4 décembre à 20 h 30

« *Enquête au jardin* »

Le théâtre de la Vallée nous entraîne dans une enquête dans le jardin menée par Muldoon le scarabée pour comprendre la révolte des fourmis... un spectacle sur le ton des premiers films policiers américains. Drôle et prenant et pour toute la famille ! **Réservation : 01 30 99 48 80**



Du 1^{er} au 17 décembre à 17 h

Un soir, une histoire.



Samedi 12 Décembre à 13 h 30

Atelier déco de Noël pour ados.

Samedi 19 Décembre à 10 h

Atelier déco de Noël pour adultes.



Pour s'informer régulièrement
bibliotheque.vauxsurseine.fr

Commission culturelle

RÉVEILLON DÎNER-SPECTACLE ET NUIT DANSANTE

le jeudi 31 décembre 2015

**SUR RÉSERVATION AU 06 50 63 88 63
AVANT LE 15 DÉCEMBRE**

Dîner-spectacle-Nuit dansante: Adulte 110 €
Buffet enfants avec animation : 40 € tarif famille sur présentation de justificatifs

Coup de pouce



Prochaine parution Vaux Magazine N° 54
Remise des textes et photos avant le 20 décembre

DIMANCHE 20
CONTRECHAMPS
Espace Marcelle-Cuche

JEUDI 31
SOIRÉE RÉVEILLON
DE LA SAINT SYLVESTRE
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

JANVIER

DIMANCHE 10
VOEUX DU MAIRE
Espace Marcelle-Cuche
À partir de 17 h

DIMANCHE 17
GALETTE DE L'ASV football club
Espace Marcelle-Cuche 17 h
COMPÉTITION DE JUDO
Gymnase du Cosec

DIMANCHE 24
ASV PIEDS DE VAUX
Assemblée générale + galette
Espace Marcelle-Cuche 14 h

SAMEDI 30
GALETTE DE LA FNACA
Espace Marcelle-Cuche 14 h

DIMANCHE 31
ACCUEIL DES NOUVEAUX VAUOIS
Salle de la Martinière 11 h

FÉVRIER

VENREDI 5
DON DU SANG
Espace Marcelle-Cuche
de 15 h à 20 h



DIMANCHE 7
ADGV STAGE DE QI GONG
Espace Marcelle-Cuche
9 h 30 - 12 h

SAMEDI 13
SOIRÉE ST VALENTIN
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

SAMEDI 27
SOIRÉE SPECTACLE
Vaux contre le cancer
Espace Marcelle-Cuche 20 h 30

MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR
LE COMITÉ DE RÉDACTION.
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
JULIEN CRESPO.
MAQUETTE : JHO
TIRAGE : 2 200 EXEMPLAIRES.
IMPRESSION PAR FDJ STUDIO
SITE INTERNET : VAUXSURSEINE.FR